Ville de Crabtree

AVIS PUBLIC

AVIS ANNONÇANT UNE ASSEMBLÉE PUBLIQUE AUX FINS DE LA CONSULTATION RELATIVE AU PROJET DE RÈGLEMENT 2025-459 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2024-421 DE ZONAGE

Aux personnes intéressées par un projet de règlement concernant la modification du règlement 2024-421 de zonage :

1. Lors d'une séance ordinaire du Conseil tenue le 4 août 2025, le Conseil municipal a adopté le *Projet de règlement 2025-459 modifiant le règlement 2024-421 de zonage.*

2. Une assemblée publique de consultation aura lieu le 8 septembre 2025 à la salle du Conseil municipal, 111, 4e Avenue Crabtree, à 18h 30. L'objet de cette assemblée est aux fins de consultation du *Projet de règlement 2025-459 modifiant le règlement 2024-421 de zonage.*

3. Le projet de règlement consiste à :

   - Modifier l'article 4.2.3 afin de modifier la superficie autorisée pour les remises ;
   - Modifier l'article 4.2.4 afin de modifier la superficie autorisée pour les pavillons et jardins et pergolas ;
   - Modifier l'article 4.2.3 afin de modifier la superficie autorisée pour les vérandas.

4. Le présent projet de règlement concerne toutes les zones du territoire de Crabtree.

5. Au cours de cette assemblée publique, monsieur le maire expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

6. Le projet règlement peut être consulté à l'hôtel de ville, 111, 4e Avenue Crabtree selon l'horaire suivant :

   Lundi, mardi et jeudi : 8h à 12h et 13h à 16h 45
   Mercredi : 8h à 12h et 14h 30 à 16h 45
   Vendredi : 8h à 12h

7. Le projet de règlement est susceptible d'approbation référendaire.

Donné à Crabtree, ce 5 août 2025

Pierre Rondeau
Directeur-général et greffier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, **Pierre Rondeau,** directeur général et greffier de la ville de Crabtree, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil le 5 août 2025 entre 10 h et 17 h.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 5 août 2025.